# AMEN ALLIANCE SICAV SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2024

## RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2024

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 30 Juin 2024 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 79 642 509 Dinars, un actif net de 79 434 842 dinars et un bénéfice de la période de 1 055 877 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que

les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle sur la situation financière de AMEN

ALLIANCE SICAV arrêtés au 30 Juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation

de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

en Tunisie en vigueur en Tunisie.

**Observations** 

Toutefois, nous vous informons que :

• Les disponibilités représentent 20,984% de l'actif total au 30 Juin 2024, dépassement le seuil

de 20 % fixé par l'article 2 le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les valeurs en portefeuille-titre n'ont pas atteint le minimum de 80% de son actif

prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode à adopter

par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux

recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du

ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Le traitement comptable y

afférent, à appliquer d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de

valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis,

confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 31 Juillet 2024

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOUI

BILAN Au 30/06/2024 (Exprimé en dinars)

		30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
ACTIF				
Portefeuille-titres		47 818 608	48 196 782	48 233 830
Actions et droits rattachés			-	-
Obligations de sociétés	3.1	11 914 392	15 867 743	14 991 100
Emprunt d'Etat	3.2	33 639 842	32 329 039	33 242 730
Titres OPCVM	3.3	2 264 374	-	-
Placements monétaires et disponibilités		31 488 386	12 453 382	11 277 113
Placements monétaires	3.4	14 776 516	-	-
Disponibilités	3.5	16 711 870	12 453 382	11 277 113
Créances d'exploitation	3.6	6 292	32 128	20 273
Autres actifs		329 223	-	-
TOTAL ACTIF		79 642 509	60 682 292	59 531 216
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.7	162 093	141 596	126 256
Autres Créditeurs divers	3.8	45 574	35 495	32 826
TOTAL PASSIF		207 667	177 091	159 082
Capital	3.9	76 785 556	58 811 901	56 122 503
Sommes Distribuables	3.10	2 649 286	1 693 300	3 249 630
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	-
Résultat distribuable de la période		2 138 240	1 693 300	3 376 590
Régul résultat distribuable de la période		511 046	-	- 126 960
ACTIF NET		79 434 842	60 505 201	59 372 133
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		79 642 509	60 682 292	59 531 216

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

## ETAT DE RESULTAT Allant du 01/01/2024 au 30/06/2024 (Exprimé en dinars)

		Du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	4.1	1 109 383	1 912 738	894 305	1 720 883	3 397 899
Dividendes/ Titres OPCVM		329 223	329 223	64 529	64 529	64 529
Revenues des obligations de sociétés		693 297	1 409 790	742 915	1 483 586	2 984 970
Revenues des emprunts d'Etat		86 863	173 724	86 861	172 768	348 400
Revenus des placements monétaires	4.2	466 749	622 727	240 617	404 811	757 255
Total des revenus de placements		1 576 132	2 535 465	1 134 922	2 125 694	4 155 154
Charges de gestion des placements	4.3	-189 745	-339 192	-169 128	-327 799	-649 107
Revenus Nets des placements		1 386 387	2 196 273	965 794	1 797 895	3 506 047
Autres charges d'exploitation	4.4	-30 188	-58 033	-33 456	-65 556	-129 456
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 356 199	2 138 240	932 338	1 732 339	3 376 591
Régularisation du résultat d'exploitation		445 955	511 046	-75 884	-39 039	-126 960
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		1 802 154	2 649 286	856 454	1 693 300	3 249 630
Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		-445 955	-511 046	75 884	39 039	126 960
Variation des plus (ou moins) valuespotentielles sur titres		5 834	6 602	-3 456	-2 460	-2 460
Plus (ou moins) values réalisées surcession des titres		-306 156	-296 174	-45 783	-33 319	-17 816
Frais de négociation de titre		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 055 877	1 848 668	883 099	1 696 560	3 356 314

# ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Allant du 01/01/2024 au 30/06/2024 (Exprimé en dinars)

	Du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 Au 30/06/2024	Du 01/04/2023 Au 30/06/2023	Du 01/01/2023 Au 30/06/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	1 055 877	1 848 667	883 099	1 696 560	3 356 314
Résultat d'exploitation	1 356 199	2 138 240	932 338	1 732 339	3 376 591
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	5 834	6 602	-3 456	- 2 460	-2 460
surtiles	5 654	0 002	-3 436	- 2 400	-2 400
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-306 156	-296 174	-45 783	-33 319	-17 816
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	17 872 335	18 214 041	-2 854 421	-9 704 901	-12 497 722
Souscriptions	117 452 417	152 279 119	26 963 331	50 187 272	95 553 391
- Capital	108 588 083	141 271 178	24 985 244	46 750 186	87 697 632
- Régularisation des sommes non distribuables	5 989 568	7 883 658	1 455 848	2 728 574	5 099 787
- Régularisation des sommes distribuable	2 874 766	3 124 283	522 240	708 511	2 755 971
Rachat	-99 580 082	-134 065 078	-29 817 752	-59 892 172	-108 051 113
- Capital	-92 048 908	-124 471 087	-27 612 229	-55 885 315	-99 389 650
- Régularisation des sommes non distribuables	-5 102 361	-6 980 754	-1 607 400	-3 259 308	-5 778 531
- Régularisation des sommes distribuables	-2 428 812	-2 613 237	-598 123	-747 550	-2 882 932
VARIATION DE L'ACTIF NET	18 928 213	20 062 708	-1 971 322	-8 008 341	-9 141 408
ACTIF NET					
En début de période	60 506 629	59 372 133	62 476 523	68 513 542	68 513 542
En fin de période	79 434 842	79 434 842	60 505 201	60 505 201	59 372 133
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	479 736	477 516	524 181	582 767	582 767
En fin de période	620 459	620 456	500 533	500 533	477 516
VALEUR LIQUIDATIVE	128,025	128,025	120,882	120,882	124,335
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,062%	5,969%	5,626%	5,687%	5,758%

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS Arrêtés au 30 Juin 2024

#### 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

## 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### 2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 30 Juin 2024.

#### 2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

#### 2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moinsvalue réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

#### 2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## 2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

#### 2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

# 3. NOTES SUR LE BILAN

## **PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2024 se détaille comme suit :

# 3.1. Obligations de sociétés

Code ISIN	<u>Désignation</u>	Nombre de <u>Titres</u>	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% Actif Net
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	17 800	237 149	251 083	0,32%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	75 000	3 000 000	3 084 460	3,88%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	400 000	405 808	0,51%
TN0004700811	ATL 2020 -1A	10 000	400 000	423 324	0,53%
TN004700811	ATL 2020 -1AA	15 000	600 000	634 986	0,80%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	10 000	600 000	621 403	0,78%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	480 000	507 069	0,64%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	3 000	240 000	247 050	0,31%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	2 000	200 000	212 115	0,27%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	320 000	335 557	0,42%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	5 000	400 000	424 743	0,53%
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 BIAT SUB 2022-1 CATB TX	15 000	1 500 000	1 576 380	1,98%
TNBLRFH96SL4	FIXE	6 300	378 000	380 030	0,48%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	420 000	432 140	0,54%
TN0002102143	TLF 2020-SUB	20 000	800 000	827 602	1,04%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	10 000	400 000	406 548	0,51%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021-SUB	5 000	300 000	315 873	0,40%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	400 000	422 208	0,53%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	5 000	400 000	406 013	0,51%
Total Obligations	de Sociétés	<u>230 100</u>	<u>11 475 149</u>	<u>11 914 392</u>	<u>15,00%</u>

# 3.2. Emprunts d'Etat

Code ISIN	<u>Désignation</u>	Nombre de <u>Titres</u>	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Valeur au</u> <u>30/06/2024</u>	% Actif Net
TN0008000606	BTA13042028	4 000	3 750 000	3 795 230	4,78%
EN000800606	BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 355 768	2,97%
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	50 000	5 000 000	5 352 000	6,74%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	50 000	5 000 000	5 298 142	6,67%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	50 000	5 000 000	5 218 317	6,57%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T EN 2022 CATB 1ERE T-	50 000	5 000 000	5 102 411	6,42%
TNHG2VXQ3BG	COMPL	6 000	600 000	612 289	0,77%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	24 600	2 460 000	2 468 066	3,11%
TNVFSFLG1FH4	EN 2022 CATC 4EME T TV	15 000	1 500 000	1 575 840	1,98%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000	514 363	0,65%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	10 000	1 000 000	1 044 341	1,31%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIXE	3 000	300 000	303 075	0,38%
Total Emprunts d'I	<u>Etat</u>	<u>267 100</u>	<u>32 437 500</u>	33 639 842	42,35%

## 3.3. Titres OPCVM

Code ISIN	<u>Désignation</u>	Nombre de titres	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> <u>Actuelle</u>	% Actif Net
TN0003400249	AMEN PREMIERE	7 120	703 983	705 606	0,89%
TN0003400256	SICAV AMEN	28 048	1 553 789	1 558 768	1.96%
TOTAL Titres OPCVM		<u>35 168</u>	2 257 772	2 264 374	2,85%

## 3.4. Placement Monétaires

## Pensions livrées

<u>Désignation</u>	<u>Banque</u>	Nombre de jour	<u>Taux</u>	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif
PL010424-BTE	BTE	76	9,29	3 000 761	3 035 073	3,81%
PL011024-TSB AA	TSB	137	9.22	3 999 911	4 044 949	5.08%
PL071024-BTE AA	BTE	116	9,32	1 200 295	1 205 750	1.51%
Total Pension Liv	<u>vrée</u>			<u>8 200 967</u>	<u>8 285 772</u>	10,40%

## Certificats de dépôt

<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	Nombre de jour	<u>Taux</u>	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif
CD080724 BTE AA	BTE	10	9.17	6 486 788	6 490 744	8.15%
Total Certificats of	de Dépôt			<u>6 486 788</u>	6 490 744	<u>8,15%</u>

# PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

## 3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2024 se détaille comme suit :

	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Sommes à l'encaissement	16 711 870	12 453 382	11 277 113
Total des disponibilités	<u>16 711 870</u>	12 453 382	<u>11 277 113</u>

# **CREANCES D'EXPLOITATION:**

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2024 se détaille comme suit :

## 3.6. Créances d'exploitation

	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Intérêt couru/ compte rénumérée	6 292	27 489	20 273
Autres	-	4 639	-
Total des créances d'exploitation	<u>6 292</u>	<u>32 128</u>	<u>20 273</u>

# PASSIF:

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2024 se détaille comme suit :

## 3.7. Opérateurs créditeurs

	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Gestionnaire	17 280	12 641	11 506
Dépositaire	41 376	36 845	32 786
Distributeur	103 437	92 110	81 964
Total des opérateurs créditeurs	<u>162 093</u>	<u>141 596</u>	<u>126 256</u>

## 3.8. Autres créditeurs divers

	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Provision charge à payer	3 387	24 920	27 481
Autres créditeurs (CMF)	6 293	5 057	4 602
Charges & produits en attente de régule	19 538	-	-
Etat retenue à la source	13 185	-	-
TCL	3 171	5 518	743
Total des autres créditeurs divers	<u>45 574</u>	<u>35 495</u>	<u>32 826</u>

## **ACTIF NET:**

## 3.9. Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2024 au 30 Juin 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2023	
Montant	56 122 503
Nombre de titres	477 516
Nombre d'actionnaires	94
Souscriptions réalisées	
Montant	141 271 178
Nombre de titres	1 202 001
Nombre d'actionnaires entrants	19
Rachats effectués	
Montant	-124 471 087
Nombre de titres	-1 059 058
Nombre d'actionnaires sortants	-23
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6 602
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-296 174
Régularisation des sommes non distribuables	640 231
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	3 249 630
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	262 673
Frais de négociation de titre	-
Capital au 30 Juin 2024	
Montant en nominal	76 785 556
Nombre de titres	620 459
Nombre d'actionnaires	90

<sup>(\*)</sup> Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de l'assemblée Générale ordinaire du 28 Avril 2023, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

## 3.10. Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30 Juin 2024 se détaillent comme suit :

	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Résultat Distribuable de la période	2 138 240	1 732 339	3 376 590
Régularisations du résultat distribuable de la période	511 046	-39 039	-126 960
Total des sommes distribuables	2 649 286	1 693 300	3 249 630

## **4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

## 4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	Du01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024		Du 01/01/2023 au 30/06/2023	<u>Du</u> 01/01/2023 <u>au</u> 31/12/2023
Dividendes/Titres OPCVM	329 223	329 223	64 529	64 529	64 529
Revenus des obligations sociétés	des 693 297	1 409 790	742 915	1 483 586	2 984 970
Revenus des emprunts (BTA)	d'Etat 86 863	173 725	86 861	172 768	348 400
Total des Revenus portefeuille titres	du <u>1 109 383</u>	<u>1 912 738</u>	894 305	1 720 883	3 397 899

## 4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	Du01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	<u>Du</u> 01/04/2023 <u>au</u> 30/06/2023	<u>Du</u> 01/01/2023 <u>au</u> 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Autres Produit d'exploitation	150	150	-	-	-
Revenus du compte rémunéré Revenus des certificats de dépôt	-6 327	1 149	8 736	17 893	35 557
	16 494	24 826	84 121	138 765	331 996
Revenus des pensions livrées	456 433	596 602	147 760	248 153	389 702
Total des Revenus des placements monétaires	466 749	<u>622 727</u>	<u>240 617</u>	404 811	<u>757 255</u>

## 4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

		Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du01/04/2023 <u>au</u> 30/06/2023	<u>Du</u> 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération distributeur	du	104 246	186 352	92 918	180 093	356 619
Rémunération gestionnaire	du	43 801	78 299	39 042	75 669	149 840
Rémunération dépositaire	du	41 698	74 541	37 168	72 037	142 648
Total des charges gestion de placements	de	<u>189 745</u>	339 192	<u>169 128</u>	<u>327 799</u>	<u>649 107</u>

#### 4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du</u> 01/04/2024 <u>au</u> 30/06/2024	Du 01/01/2024 <u>au</u> 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	<u>Du</u> 01/01/2023 <u>au</u> 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevances CMF	17520	31 320	15 617	30 268	59 936
Services bancaires & assimilés	20 562	27 601	9	18	9 094
TCL	4 096	6 606	5 090	9 950	9 346
IMPOT & TAXES	400	400	-	400	400
Jetons de présence	-12 390	-7 894	12 740	24 920	50 680
Total des Autres charges d'exploitation	30 188	<u>58 033</u>	33 456	<u>65 556</u>	129 456

## 5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

#### 5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

## 5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

#### 5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.